

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil Municipal du 14 février 2022	02	<input type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input checked="" type="checkbox"/> Information
---	----	---

Convention / Marché de prestations juridiques

Le Conseil municipal donne son accord pour signer une convention de marché de prestations juridiques avec le Cabinet d'Avocats ATLANTIC JURIS pour sa mission de conseil et d'assistance juridique, au titre des activités de la commune et des contentieux auxquels elle est confrontée.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle située E 73 pour une superficie de 80 m², située 5 Place du Mail, à Montsoreau.

Mise à disposition de la cantine à l'entreprise TPPL dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue Jehanne d'Arc

Le Conseil municipal donne son accord pour signer un bail de droit commun pour la location de la cantine, située au 1^{er} étage de la mairie, avec la Société TPPL pour que ses agents puissent s'y restaurer pendant la période des travaux de la Rue Jehanne d'Arc, soit du 19 janvier au 30 avril 2022.

Versement d'un fonds de concours au SIEML

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la proposition de versement d'un fonds de concours à hauteur de 75 % des sommes dépensées pour des travaux de réparation d'un candélabre Rue des Abbesses pour 1.316,16 €.

Versement d'un fonds de concours au SIEML

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la proposition de versement d'un fonds de concours à hauteur de 75 % des sommes dépensées pour des travaux de réparation d'un candélabre Ruelle de l'Oiseau pour 1.001,82 €.

Recrutement d'un jeune en contrat aidé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée de William HODGE à compter de ce jour, embauché au poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural. Ce contrat d'accompagnement dans l'emploi est établi pour une durée initiale de 9 mois, soit du 14/02/2022 au 13/11/2022, pour une durée de travail de 26 heures par semaine.

Acquisition d'une tondeuse autoportée pour les services techniques

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'effraction du hangar communal dont la commune a été victime le 26 août 2021, la tondeuse autoportée avait été volée et jamais retrouvée. Les agents techniques ont un réel besoin de ce matériel dans le cadre de leurs missions. Monsieur le Maire informe les conseillers que la collectivité a répondu favorablement à un devis envoyé par la Sté Espace Motoculture du Véron. Cette tondeuse autoportée est dotée d'un kit d'homologation route.

Projet Cinéma de plein air

Les communes de la côte n'ayant pas toutes répondu favorablement à ce projet, il a été décidé de le reporter ultérieurement.

Création d'un livret avec tampons pour les communes labellisées Petites Cités de Caractère des Pays-de-Loire

Monsieur le Maire annonce qu'il s'agit d'un projet expérimental de 6 mois porté par le Label Petites Cités de Caractère ; les objectifs pour le visiteur étant de collectionner les tampons des PCC et de partir à la découverte de toutes les PCC du réseau.

Ce livret ressemblerait à celui de la Crédenciale des Chemins de Compostelle et se nommerait « Sutanpu ».

Le matériel sera prêté par les PCC, à savoir le présentoir, le tampon et l'encre.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

Création de fenêtres paysagères sur l'île au Than

Monsieur le Maire évoque une réunion sur site avec des représentants du PNR et de la Direction Départementale des Territoires.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs pour la commune : mettre en valeur le chemin situé entre le Port de Varennes-sur-Loire et l'île au Than (en rive droite de la Loire), en créant des vues sur le château de Montsoreau et la collégiale de Candes-St-Martin. Deux anciennes cales de mise à l'eau sont présentes sur le site, le projet consisterait à les remettre structurellement en état et y créer des fenêtres paysagères en les dégagant de la végétation abondante en pied.

Puisque le projet est situé sur le domaine public fluvial, en zone de protection des abords de monuments historiques (Château) et dans le périmètre du site classé de la confluence Loire-Vienne, il conviendra de déposer un dossier d'incidence pour s'assurer de l'absence d'impact sur la biodiversité et de recueillir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DREAL.

Labellisation Villes et Villages fleuris 2022

Monsieur le Maire informe avoir reçu un message du label, avertissant le passage du jury régional entre le 08 juin et le 06 juillet ; la date sera confirmée fin avril par mail.

La rencontre, avec au minimum un élu et un technicien de la commune, se déroulera sur une heure (10' de présentation en salle et 50' de visite des espaces et aménagements). La date de venue sera communiquée à la collectivité courant avril.